



Petit solaire citoyen : le gouvernement ne doit pas casser l'élan des territoires

Dans les prochains jours, le gouvernement doit arbitrer une réforme réglementaire du soutien aux petites installations photovoltaïques.

Derrière ce texte technique, une question très concrète se pose : **les projets solaires portés par des citoyens, des collectivités et des entreprises locales pourront-ils encore voir le jour ?**

L'Association des Centrales Villageoises alerte sur les conséquences d'une réforme brutale de l'arrêté S21, qui encadre aujourd'hui les installations photovoltaïques de moins de 100 kWc. Telle qu'annoncée, cette réforme risque de **rendre impossibles de nombreux projets locaux** : toitures solaires sur des écoles, des mairies, des entreprises de nos territoires.

Depuis près de quinze ans, les Centrales Villageoises démontrent qu'une énergie renouvelable locale, citoyenne et territoriale est possible. Le réseau rassemble aujourd'hui **9000 citoyens impliqués**, couvre **2 252 communes** et a permis la mise en service de **610 installations solaires** grâce à l'engagement et à l'épargne citoyenne.

Ces projets ne sont pas des opérations spéculatives. Ils reposent sur l'engagement d'habitant·es, de bénévoles, d'élus·es et d'entrepreneur·es locaux. Ils créent de l'activité dans leurs territoires, renforcent l'acceptabilité des énergies renouvelables et permettent aux citoyens de **participer concrètement à la transition énergétique**.

Nous entendons la volonté de l'État de mieux orienter les soutiens publics et d'encourager l'autoconsommation. Mais l'ensemble des acteurs a besoin d'**un cadre stable, lisible et proportionné**. Sans visibilité minimale sur la valorisation de l'électricité produite, les financements bancaires deviennent incertains, les collectivités hésitent, les collectifs locaux renoncent, et des toitures restent vides alors qu'elles pourraient produire une énergie utile à tous·tes et valorisée localement.

Ce débat intervient dans un contexte où la **crise énergétique** rappelle brutalement notre dépendance aux marchés internationaux. La guerre en Iran, les tensions autour du détroit d'Ormuz et la hausse des prix des carburants montrent une nouvelle fois l'**urgence de développer une production locale, renouvelable, maîtrisée** et moins exposée aux chocs extérieurs.

Le plan d'électrification des usages présenté par le gouvernement rappelle que la sortie du pétrole et du gaz suppose de développer une électricité produite sur le sol national, en s'appuyant sur la production locale, l'autoconsommation collective et la flexibilité des consommations.

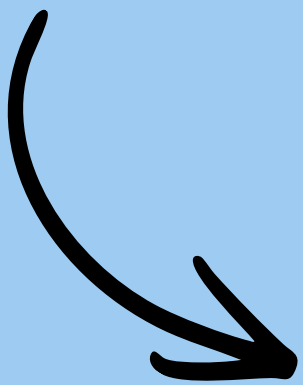
L'État ne peut pas appeler à la souveraineté énergétique, au développement de l'autoconsommation et à la mobilisation des territoires, tout en fragilisant les conditions concrètes qui permettent à ces projets d'exister.

L'Association des Centrales Villageoises demande au gouvernement et à la DGEC de maintenir **un cadre stable pour les petites installations photovoltaïques**, de garantir **une valorisation minimale des surplus** compatible avec le financement des projets citoyens, et d'ouvrir rapidement **un chantier de simplification de l'arrêté S21**.

Les règles de l'autoconsommation collective doivent également **permettre aux territoires d'organiser localement le partage de l'énergie produite** : avec une mairie, un EHPAD, des artisans, des entreprises locales, et plus largement avec les consommateurs définis par le projet territorial.

Sans correction rapide, cette réforme ne se contentera pas de réduire un dispositif de soutien. Elle empêchera des projets citoyens de sortir de terre et abîmera durablement la confiance des collectivités et des citoyens dans la transition énergétique.

Une **note de propositions** détaillée est publiée en parallèle afin de préciser les **mesures nécessaires pour sécuriser les projets citoyens, simplifier l'arrêté S21 et permettre à l'autoconsommation collective de se développer réellement dans les territoires.**



Lire la **Tribune**
(note de propositions).